

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que le député a mal présenté la situation, probablement involontairement. Ce sommet Nord-Sud ne doit pas avoir lieu à Ottawa; il devrait se tenir à Mexico si, comme nous l'espérons, il a effectivement lieu.

En ce qui concerne la rencontre au sommet à Ottawa des sept puissances économiques, les rapports Nord-Sud constituent l'une des questions à l'ordre du jour. J'espère que les pays participants l'étudieront en profondeur. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas communiqué personnellement avec le Président Reagan à ce sujet.

* * *

LA CONSTITUTION**LA CONTESTATION DES PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES
DEVANT LES TRIBUNAUX—LA POSITION DU PARLEMENT
BRITANNIQUE**

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Maintenant que nous sommes d'accord sur les événements du 19 décembre et sur les assurances que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit avoir été données, j'aimerais en entendre davantage du premier ministre. Compte tenu de l'information précise qui a été fournie au secrétaire d'État aux Affaires extérieures après que les propositions constitutionnelles eurent été révélées en octobre et après que les provinces eurent lancé leur défi d'en appeler devant les tribunaux, pourrait-il confirmer avoir appris en novembre, que le point de vue officiel et clair du gouvernement de Westminster était que ce Parlement ne pouvait agir si les propositions constitutionnelles étaient contestées devant de la Cour Suprême du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je répondrai à la question du député après avoir d'abord parlé d'un autre sujet, comme l'a fait son collègue de Saskatoon-Ouest, il y a un moment. Je dirai au député de Saskatoon-Ouest que si j'ai été «partial et sélectif», comme il le dit si bien...

Des voix: Règlement!

M. Hnatyshyn: Envoyez-moi une note!

M. Trudeau: ... lorsque j'ai cité un passage du télégramme du CP, c'est parce qu'on avait été partial et sélectif en me posant une question sur un autre extrait du télégramme. J'ai donc lu le passage qu'avait omis de citer le député conservateur.

Une voix: C'est honteux!

M. Trudeau: Madame le Président, si ce que le député trouve honteux, c'est que l'un de ses collègues n'a fait que citer une partie d'une dépêche, je pense alors partager son avis. Madame le Président, le gouvernement présent n'a cessé jusqu'à maintenant d'être aussi ouvert que possible avec le gouvernement britannique...

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: ... dans des entretiens que j'ai eus avec le premier ministre britannique M^{me} Thatcher et dans ceux que

des ministres du gouvernement ont eus avec leurs homologues britanniques, je voulais tout simplement dire à la Chambre—de façon tout à fait innocente, je n'hésite pas à employer ce mot—que je ne peux vraiment pas prédire ce que le gouvernement de Londres va faire. J'ai fait part à la Chambre des promesses qu'on nous a faites. Par la suite, plusieurs ministres dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont rappelé ces promesses. Libre au parti conservateur de refuser d'en tenir compte. Mais je n'ai pas l'intention d'essayer de les convaincre de la véracité de tous les détails des conversations que nous avons eues.

M. Clark: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question?

M. Trudeau: C'est exactement ce que je fais, M. Clark. Si le gouvernement et les députés britanniques décident de procéder d'une autre façon que celle qu'ils nous avaient promis d'adopter, c'est leur affaire. Je n'ai naturellement aucune autorité pour dicter sa conduite au parlement britannique.

Je tiens à ce que les choses soient bien claires. Pour nous, il est normal que le parlement britannique, auquel nous allons demander d'amender notre constitution, comme cela s'est produit souvent depuis le vote de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, accède à notre demande. Telle est notre position. Si l'opposition n'est pas d'accord avec cela, qu'elle le dise. Nous en discuterons.

M. Clark: Répondez donc à la question.

M. Epp: Bien que je n'ai pas eu de réponse à ma première question, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Celui-ci prétend que le parti conservateur peut décider ce que bon lui semble. J'aimerais donc qu'il me dise si on lui a effectivement promis—puisque le premier ministre parle de promesses—ou plutôt s'il était certain comme je l'ai demandé dans ma précédente question, que le Parlement britannique ne pouvait agir si la question est portée devant la Cour suprême.

Étant donné que le premier ministre sait depuis des mois que le gouvernement de Westminster a déclaré officiellement qu'il ne pourrait pas accéder à sa requête si les mesures constitutionnelles étaient contestées devant la Cour suprême, pourquoi persiste-t-il à prétendre qu'il a des garanties, malgré ces déclarations?

M. Trudeau: Madame le Président, en premier lieu, les Britanniques ne font pas depuis des mois la déclaration que le député leur prête.

M. Clark: Depuis le 9 novembre.

M. Trudeau: Ni depuis le 9 novembre, madame le Président. Dorénavant, je répondrai à la Chambre, et j'espère que mes ministres m'imiteront, que les Britanniques peuvent dire eux-mêmes ce qu'ils pensent. Je ne pense pas qu'ils aient besoin du parti conservateur du Canada pour dire ce que le Parlement ou le gouvernement britannique pense. Pour notre part, nous avons donné notre opinion. Je ne me laisserai plus entraîner dans...

M. Clark: Je ne vous dirai plus rien.